

Think Tank européen Pour la Solidarité

www.pourlasolidarite.eu

Collection

Working
paper

Candidats et électeurs étrangers face aux élections en Belgique

Céline Brandeleer et Agata de Latour

Décembre 2012

Avec le soutien de
la Communauté française de Belgique



Le Think tank européen **Pour la Solidarité** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, **Pour la Solidarité** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.



Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolsolidarite.be

www.pourolsolidarite.be

Les cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

L'intégration des Primo-arrivants en Wallonie et à Bruxelles, Cahier n° 29, Juin 2011

Les emplois verts, nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe, Cahier n°28, mai 2012

Vieillessement actif et solidarité intergénérationnelle : constats, enjeux et perspectives, Cahier hors - série, Mars 2011

Services sociaux d'intérêt général : entre finalité sociale et libre-concurrence, Cahier n° 27, Mars 2011

Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives, Cahier n° 26, Mars 2011

Agir pour une santé durable - Priorités et perspectives en Europe, Cahier n° 25, Janvier 2011

La lutte contre la pauvreté en Europe et en France, Cahier n° 24, Novembre 2010

Inclusion sociale active en Belgique, Cahier hors-série, Novembre 2010

Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen, Cahier n° 23, 2010

Concilier la vie au travail et hors travail, Cahier hors-série, 2010

Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives, Cahier n° 22, 2009

Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe, Série développement durable et territorial, Cahier n° 21, 2009

Tiphaine Delhommeau, ***Alimentation : circuits courts, circuits de proximité***, Cahier n° 20, 2009

Charlotte Creiser, ***L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique***, Cahier n° 19, 2009

Europe et risques climatiques, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine, Cahier n° 18, 2009

Thomas Bouvier, ***Construire des villes européennes durables***, tomes I et II, Cahiers n° 16 et 17, 2009

Europe, énergie et économie sociale, Cahier n° 15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Cahier n° 14, 2007

Séverine Karko, ***Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives***, Cahier n° 12 (n° 13 en version néerlandaise), 2007

Sophie Heine, ***Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres***, Cahier n° 11, 2007

La diversité dans tous ses états, Cahier n° 10, 2007

Francesca Petrella et Julien Harquel, ***Libéralisation des services et du secteur associatif***, Cahier n° 9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, ***Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques***, Cahier n° 8, 2006

Éric Vidot, ***La reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*** Cahier n° 7, 2006...

1. Introduction

Le 14 octobre 2012 en Belgique, tous les citoyens sont allés aux urnes. Tous ? Une partie d'entre eux n'a pas exercé ce droit, pourtant au fondement du principe démocratique moderne.

Théoriquement tout citoyen européen résidant en Belgique a le droit de participer et de se présenter aux élections communales, ainsi qu'aux élections européennes, qui constituent un moyen important de faire entendre sa voix et d'assurer une représentation des communautés étrangères au niveau local. Cependant, par manque d'information ou d'incitation, leur participation à la vie politique reste encore trop faible.

Par ce working paper, nous allons tenter d'interroger les liens entre participation et intégration, au travers de l'enjeu des élections communales. Car le mouvement doit être double : autant les communautés étrangères peuvent jouer un rôle « moteur » dans la participation active de leurs ressortissants, autant le système politique belge devrait être ouvert aux candidats de tous les horizons, ce qui n'est pas toujours aussi évident qu'il n'y paraît.

En effet, il semble essentiel de rappeler que le vote est un droit qui a été acquis difficilement et qu'il est important d'exercer – car un droit ne s'use que si l'on ne l'utilise pas. Alors même que beaucoup se sont battus pour obtenir la participation aux élections des citoyens européens ou étrangers, ceux-ci sont encore largement sous-représentés tant sur les listes des électeurs que sur les listes des candidats.

Face à ces faibles taux de participation, nous nous sommes posé la question du « Pourquoi ? » ce qui, très vite, apportait d'autres questions : « Que peut-on faire pour améliorer cette participation ? » et « Qu'est-ce qui pousse une personne étrangère à se porter candidate ? ». Voilà le sujet de la présente note.

Il est important de noter que ce working paper se focalise sur les électeurs et candidats européens, non pas dans une volonté d'exclusion, mais bien pour une question de faisabilité pratique et dans la perspective de l'Année européenne des Citoyens 2013.

2. Les électeurs étrangers

2.1. Etat des lieux

« La participation politique active des citoyens d'origine étrangère compte parmi les pratiques les plus efficaces de développement social des populations issues de l'immigration. (...) La politique est un moyen supplémentaire pour se faire entendre et être reconnu en tant que citoyen à part entière. »¹

Tout d'abord, il semble utile de préciser le terme : « personne étrangère ou d'origine étrangère » car cela peut amener à des confusions. Il est donc nécessaire de distinguer trois catégories de personnes : les Belges d'origine étrangère concernés par l'obligation du vote et le droit de se porter candidat, les ressortissants de l'Union européenne pouvant s'inscrire sur les listes électorales et devenir candidats (mais pas bourgmestres) et puis les étrangers non belges hors Union européenne qui peuvent devenir électeurs, mais pas candidats.²

Comme nous l'avons précisé, nous concentrerons nos propos sur les électeurs et candidats européens, mais déborderons sur la thématique de la participation des personnes étrangères en général. Regardons le taux de participation des Européens aux dernières élections communales de 2012³:

Pays	% d'électeurs aux élections de 2012	Pays	% d'électeurs aux élections de 2012
Allemagne	18.6 %	Bulgarie	8.2 %
Autriche	19.5 %	Estonie	5.7 %
Danemark	20.1 %	Hongrie	5.1 %
Espagne	16.9 %	Lettonie	6.2 %

¹ LAMBERT, S., « 'Elus d'origine étrangère' et vie associative : quelles ressources pour la démocratie en Belgique francophone ? », in J. GATUGU, S. AMORANITIS et A. MANÇO (eds), *La vie associative des migrants: quelles (re)connaissances? Réponses européennes et canadiennes*, Paris, L'Harmattan, coll. Compétences interculturelles, 2004, pp. 135-154.

² Basé sur les propos de Christine Kulakowski, directrice du CBAI, lors d'une conférence organisée par *Pour la Solidarité* le 02 octobre 2012 « Electeurs et candidats d'origine étrangère face aux élections ».

³ Source : Direction générale Institutions et Population du SPF Intérieur – Registre National, statistiques officielles des électeurs, au 1/08/2012. Données par commune, sexe et nationalité, du nombre d'électeurs inscrits et potentiels.[<http://www.contact.rn.gov.be/fr/statelc/elec.php>]

France	19.9 %	Lituanie	5.7 %
Italie	30.4 %	Pologne	4.8 %
Luxembourg	25.6 %	République Tchèque	6.2 %
Pays-Bas	17.6 %	Roumanie	4.6 %
Portugal	10.3 %	Slovaquie	4.5 %
Royaume-Uni	14.7 %	Slovénie	5.9 %

Il est intéressant de constater que l'on peut *grosso modo* diviser les électeurs en deux catégories : les ressortissant de l'Europe centrale et de l'Est (où les taux de participation dépassent avec peine les 6%) et ceux de l'Europe de l'Ouest (où les taux grimpent aisément à 15–20%, sauf exception). Restes de la Guerre froide ? Sans aboutir à de conclusions hâtives, l'une des explications de cette différence pourrait résider à la fois dans le passé communiste autoritaire des pays de l'ancien « bloc de l'Est » (où la tradition démocratique est en plein processus de renaissance, et où l'on constate souvent un manque de confiance dans le politique) et dans l'accession relativement récente de ces pays à l'Union européenne. Leurs ressortissants n'étant considérés comme citoyens européens que depuis 2004, il ne s'agit au final, « que » de leur deuxième possibilité de participation aux élections communales.

Au-delà de ces facteurs contextuels, la question que l'on vient à se poser est : « Ces électeurs potentiels, souhaitent-ils participer ? ».

Contrairement aux stéréotypes que l'on pourrait peut-être avoir, les primo-arrivants⁴, ceux qui parlent bien la langue du pays d'accueil, sont très intéressés par les élections. On aurait tendance à penser qu'ils sont davantage occupés par les démarches pratiques liées à leur séjour dans le pays d'accueil et que la question de l'engagement politique est secondaire, mais les primo-arrivants qui étaient actifs dans leur pays d'origine le sont souvent également dans le pays d'accueil ou, en tout cas, expriment un tel souhait. Les personnes en procédure de naturalisation sont, elles aussi, plus intéressées par la participation politique

⁴ « Selon l'approche de l'Union européenne, est définie comme primo-arrivante toute personne ressortissante de pays hors UE, arrivée récemment sur le territoire, avec un titre de séjour définitif. Or de plus en plus de citoyens européens (des Espagnols et des Italiens d'origine marocaine par exemple, ou des personnes issues des pays d'Europe Centrale et de l'Est) arrivent en Belgique. Bien que ne remplissant pas ces conditions, ils méritent de recevoir un accueil semblable à celui réservé aux primo-arrivants. », Christine Kulakowski, *Parcours d'intégration à Bruxelles et en Wallonie – Qu'en est-il en matière d'emploi ?*, Cahier de la Solidarité, 2012, p13.

et, à l'inverse, celles qui ne restent que peu de temps en Belgique et qui n'y ont pas de projet de vie à long terme ne souhaitent pas s'engager politiquement.⁵

*Quels sont les profils des personnes prêtes à s'engager au niveau citoyen ?*⁶

Nous avons évoqué les primo-arrivants, mais parlons aussi des femmes, plus actives que les hommes. Citons également les ressortissants des pays d'Asie et de l'Afrique Sub-saharienne (les plus présents sur les listes des électeurs). Parmi les étrangers actifs, nous retrouvons aussi beaucoup de personnes « frustrées », insatisfaites, des chômeurs ou ceux qui ont beaucoup de difficultés à trouver un emploi, des personnes qui se sentent victimes de discriminations, ainsi que des militants d'associations ou membres de syndicats.

Jusqu'à 80% des immigrés pensent qu'il devrait y avoir plus de candidats étrangers et jusqu'à 95% d'entre eux considèrent que de tels candidats les comprendraient mieux, les représenteraient mieux et constitueraient une force symbolique pour la communauté. La diversité en politique est donc fortement souhaitée par les étrangers. A ce sujet, 13 pays européens ont déjà donné le droit de vote aux immigrés extra-européens au niveau local : « Depuis 1992, l'Irlande autorise tous les résidents étrangers à voter et à se présenter aux élections municipales, sans durée minimale de résidence. La Suède, le Danemark, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique, l'Estonie, la Slovénie, la Lituanie, la Hongrie et la Slovaquie ont octroyé le droit de vote à tous les étrangers qui résident sur leur territoire depuis plusieurs années. L'Espagne et le Portugal accordent le droit de vote aux ressortissants de certains pays, en particulier leurs anciennes colonies, sous réserve de réciprocité et de durée de résidence. »⁷

2.2. Obstacles à la participation et à l'engagement citoyen

On le voit, les personnes étrangères semblent *a priori* motivées à participer. Mais qu'est-ce qui expliquerait alors ces taux dramatiquement bas aux élections ?

⁵ Basé sur les propos de Thomas Huddleston du Migration Policy Group, qui a présenté les résultats de l'enquête « Immigrant citizens survey » lors d'une conférence organisée par *Pour la Solidarité* le 02 octobre 2012 « Electeurs et candidats d'origine étrangère face aux élections ».

⁶ *Idem*.

⁷ Toute l'Europe, *Comparatif : le droit de vote des étrangers aux élections locales*, mis en ligne le 08/11/2011, [<http://www.touteurope.eu/fr/actions/citoyennete-justice/les-droits-du-citoyen-europeen/presentation/comparatif-droit-de-vote-et-d-eligibilite-des-etrangers-aux-elections-locales.html>]

Parmi les explications plausibles, **le caractère obligatoire du vote** en Belgique peut être dissuasif pour certaines personnes qui pensent qu'une fois inscrites, elles seront obligées de participer à chaque élection, tandis qu'il existe pour les étrangers une possibilité de se désinscrire. Parmi d'autres idées reçues sur les élections en Belgique, on peut aussi retrouver une peur exprimée par les étrangers de perdre le droit de vote dans leur pays d'origine, qui encore une fois, n'est pas fondée (sauf pour les élections européennes lors desquelles on ne peut voter que dans un seul pays).

Bruxelles, étant une ville d'une forte mobilité, réunit en son sein de nombreux migrants dont **le but n'est pas d'y rester à long terme**. Leur objectif n'est donc pas vraiment de s'y intégrer pleinement ni, par exemple, de participer aux élections locales. Le potentiel électoral est donc sous-utilisé. Et il est intéressant de remarquer, sur l'exemple de la commune de Saint-Gilles qui comporte 30% d'étrangers européens, que leur pleine participation aux élections constituerait une vraie force électorale et pourrait facilement faire basculer le résultat des élections.⁸

La barrière de la langue est également l'un des principaux obstacles identifiés à l'intégration et à la participation. L'apprentissage de la langue est, en effet, indispensable pour qui veut s'impliquer pleinement dans des activités citoyennes. Cependant, les personnes étrangères ont souvent d'autres priorités que de prendre des cours... Plusieurs personnes constatent une certaine inadaptation des cursus (trop longs, pas généraux, pas suffisamment adaptés aux horaires de travail) et soulèvent également une certaine gêne de (mal) parler l'autre langue.

Prenons l'exemple des résidents polonais à Bruxelles⁹ : les femmes qui sont aide ménagère travaillent souvent seules. Ce manque de contact social ne privilégie pas l'apprentissage de la langue. De plus, certains soulignent que toute une partie des migrants polonais n'ont pas « l'habitude » d'aller à l'école, dès lors se rendre à des cours de langue est un pas important auquel ils ne sont pas nécessairement sensibles. D'où l'intérêt de traduire, dans un premier temps, les informations sur la vie politique, mais aussi d'aider à transposer les réalités polonaises sur les réalités belges et inversement (traduction des mentalités).

⁸ Pour plus d'information à ce sujet, consulter les statistiques de participation par nationalité pour la commune de Saint-Gilles : Statistiques officielles des électeurs (Situation au 1 août 2012), [<http://www.contact.rrn.fgov.be/fr/statelc/nat.php?lev=21&ins=21013>].

⁹ Pour plus d'information sur la participation de la communauté polonaise en Belgique, voir l'étude du projet européen "Access to rights and civil dialogue for ALL", téléchargeable sur www.beingcitizen.eu

La plupart des personnes étrangères, dont les Polonais, ne sont pas conscientes de leurs droits lorsqu'elles arrivent en Belgique. Il semble dès lors important de les **informer sur leurs droits sociaux** et sur le réseau associatif qui est souvent là pour les aider en cas de difficulté. Le processus d'« inburgering » (parcours d'intégration civique) en Flandre par exemple, a été présenté comme un outil important pour se familiariser à la société belge. De plus, le besoin de participation n'est pas souvent exprimé... ni même pensé. Il faudrait alors « créer » ce besoin en informant les personnes d'origine étrangère de l'intérêt à participer. Peut-être l'intégration politique doit-elle d'abord passer par l'intégration économique ?

Concernant la participation politique en tant que telle, les personnes doivent comprendre qu'elle permet de changer leur futur. L'intégration des personnes étrangères est un facteur important de cohésion sociale en termes d'inscription dans la société. Le problème, c'est que ces personnes ne voient pas **comment intervenir dans la vie politique locale** – et encore moins européenne. Qui imaginerait un jour devenir conseiller communal ? Cela semble trop loin d'eux et de leurs préoccupations quotidiennes. Il est important d'expliquer aux personnes étrangères installées en Belgique à quoi cela sert de participer, quels en sont les avantages, montrer comment cela peut influencer leur vie quotidienne,... car les communes ont un poids décisionnel important, notamment en ce qui concerne le budget de l'aide sociale.

Le manque d'information est donc criant. Beaucoup ne savent même pas qu'ils peuvent voter ! Pour toucher les personnes étrangères, il faut aller à leur rencontre, passer par les églises, les médias, les magasins, les journaux,... mais aussi expliquer pourquoi il est si important de participer en montrant l'impact que cela peut avoir sur la vie de tous les jours. Le message à faire passer serait alors « vote et sens-toi bien chez toi ». L'idéal étant d'associer voies institutionnelles et informelles.

Il faut également noter que **la structure d'opportunité politique** n'est pas toujours ouverte aux initiatives des associations ou à l'activation de la citoyenneté des personnes étrangères. L'éducation civique peut jouer un rôle intéressant dans la promotion de la participation, mais elle reste souvent informelle par manque de moyens. D'ailleurs, en ce qui concerne les aides aux associations, il semble que certaines se soient déjà organisées pour demander des subsides en Flandre. A Bruxelles, il y a une grande disparité sociologique entre les communes et chacune a ses outils et spécificités. D'où l'intérêt d'une diffusion par les autorités publiques (peut-être également plus neutre) qui pourrait toucher tout le monde.

La récurrence de stéréotypes, d'incompréhensions mutuelles et un **manque de confiance dans le politique** est également souligné, tant du côté belge que du côté des personnes étrangères. Il n'est pas rare que des personnes étrangères ne perçoivent pas la société belge comme une société accueillante, avec pour « preuve » que les politiques belges ne leur demandent pas de participer. Plusieurs personnes estiment qu'il n'y aura probablement pas de participation politique tant que les élus ne s'intéresseront pas plus aux personnes étrangères. La confiance est un facteur important de la participation à la vie politique. Christine Kulakowski, directrice du CBAI, constate souvent une certaine « violence » de la part des personnes étrangères, qui se traduit sous forme de rejet et d'une déception envers **les politiques qui ne semblent s'intéresser à eux qu'au moment des élections**. Mais en même temps, une fois cette déception exprimée, c'est un grand intérêt pour la citoyenneté au sens large qui prenait place (comment cela fonctionne, le profil des partis politiques, l'histoire de la Belgique, etc...).

Du côté des cadres associatifs, on a noté un certain découragement et un besoin croissant d'information pour pouvoir informer leur public, car ils se sentent parfois peu compétents. Mme Kulakowski évoque un certain **décalage chronologique** que beaucoup de responsables associatifs rapportaient, entre le moment où l'on transmettait des informations sur l'inscription (avril/mai/juin) et la date des élections qui ont lieu en octobre. Ce décalage a suscité une démotivation car **l'appel aux inscriptions se fait, de fait, hors campagne électorale** (et pendant le temps des vacances – échéance des inscriptions au 31/07/2012), alors que ni les contenus des programmes des partis politiques ni la liste des candidats ne sont encore connus. Il semble donc important de synchroniser la campagne de sensibilisation avec la campagne électorale ainsi que le besoin permanent (même hors campagne électorale) de former les cadres associatifs à la citoyenneté et à la participation. De plus, l'on a pu observer, lors des dernières élections communales, une certaine variabilité dans la diffusion de l'information selon les communes, ainsi qu'un engagement moindre des représentants politiques bruxellois dans les médias par rapport aux représentants wallons.

2.3. Les actions du secteur associatif

Face à ces obstacles, le secteur associatif n'est pas en reste et se mobilise activement pour informer et motiver les électeurs potentiels. En voici quelques exemples pour la Région bruxelloise :

- **L'action de la Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD)¹⁰ :**

Cela fait déjà quelques années que la Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie travaille sur la thématique de la citoyenneté et, à l'occasion des élections communales 2012, l'association a préparé un projet intitulé « Au-delà des frontières, tous citoyens ! ». L'axe central de cette campagne tournait autour du film « Je sais pourquoi j'irai voter le 14 octobre »¹¹. Le film a été diffusé sur le site de la CNAPD, sur la chaîne You Tube, auprès des associations intéressées, ainsi qu'à différents événements auxquels la CNAPD a participé. La vidéo a été accompagnée d'une brochure de sensibilisation, basée sur les portraits des personnages du film avec l'explication de différentes compétences communales. La CNAPD a pu remarquer que le film et la brochure ont également servi à sensibiliser des Belges qui, jusque là, n'étaient pas suffisamment informés sur les élections ou qui votaient pour la première fois. Outre le film et les brochures, la CNAPD a également réalisé une campagne d'affichage avec 300 affiches diffusées. La vidéo diffusée sur la chaîne You Tube a eu beaucoup de succès donc, en tant qu'outil de sensibilisation, elle s'est avérée efficace. Pour la suite, la CNAPD souhaite poursuivre son plaidoyer en vue de l'élargissement des conditions de participation, notamment pour permettre aux étrangers de voter aux élections régionales.

- **L'action du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI)¹²**

Le CBAI a joué un rôle important dans la mobilisation électorale par le biais de la réalisation et la diffusion des brochures, des séances d'information et d'animations de terrain. Chargé par la Région de Bruxelles-Capitale, le CBAI a réalisé des brochures en français et néerlandais et en plusieurs langues parlées par des citoyens étrangers, notamment l'arabe, le turc, l'anglais, l'italien, l'espagnol. Le deuxième volet de la campagne de sensibilisation du CBAI consistait à organiser des séances d'information destinées aux différents publics, notamment aux animateurs d'associations, d'institutions ou de services publics, sur base de la brochure, pour mieux les outiller à transmettre l'information sur les conditions de participation au vote, et l'importance de celui-ci au public concerné. En tout, ont été réalisées : 10 formations de formateurs ; 13 animations sur les marchés ; 35 animations sur le terrain.

¹⁰ Basé sur l'intervention de Sandrine Pierlot du CNAPD, lors d'une conférence organisée par *Pour la Solidarité* le 02 octobre 2012 "Electeurs et candidats d'origine étrangère face aux élections".

¹¹ Le film est disponible sur : <http://www.youtube.com/watch?v=NiMDNEbfk5Q>

¹² Basé sur les propos de Christine Kulakowski, directrice du CBAI, lors d'une conférence organisée par *Pour la Solidarité* le 02 octobre 2012 « Electeurs et candidats d'origine étrangère face aux élections ».

- L'action du Bureau de Liaison Bruxelles-Europe¹³

Le Bureau de Liaison Bruxelles-Europe a été créé afin de promouvoir le travail des institutions européennes parmi les Bruxellois et de faire connaître la ville de Bruxelles aux fonctionnaires des institutions européennes. Le but étant de permettre aux Européens de se sentir bruxellois et de sensibiliser les Bruxellois à la dimension européenne de leur ville. Une première campagne de sensibilisation au droit de vote à l'occasion des élections communales a été organisée en 2000 avec un résultat peu satisfaisant de seulement 9% d'étrangers inscrits sur les listes électorales belges. Les efforts ont été doublés avant les élections de 2006 avec plus de succès (13% d'électeurs étrangers inscrits). La campagne de 2012, « Think european, vote local », a été organisée avec la collaboration du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle, pour inciter les électeurs potentiels européens et non-européens à voter. Le pourcentage des inscrits reste presque le même qu'il y a 6 ans (13,56%), mais le nombre d'inscrits a augmenté de 60 000 par rapport aux dernières élections. A Bruxelles, les électeurs étrangers potentiels sont plus de 192 000 (pour 26 150 inscrits et 579 701 électeurs belges) ce qui signifie que grosso modo 25% des électeurs potentiels totaux ne s'expriment pas ! La campagne consistait à diffuser des flyers et des affiches en plusieurs langues, expliquant le rôle des communes et les procédures d'inscription sur les listes des électeurs. Les réseaux sociaux tels que Facebook ont également été beaucoup exploités. La campagne a aussi bien été menée au sein des communes qu'auprès des institutions européennes car il s'avère que les fonctionnaires européens ne votent pas forcément plus que les autres, alors qu'ils constituent pourtant une vraie force électorale potentielle avec près de 30 000 personnes.

En ce qui concerne la collaboration avec les Communes, le Bureau de Liaison Bruxelles-Europe a contacté chaque Bourgmestre et échevin pour assurer la distribution des affiches et des flyers « Think european, vote local », car les administrations communales ont la possibilité de s'adresser directement par courrier aux ressortissants européens et non-européens pour les informer sur leur droit de vote. Certaines communes ont même organisé des réunions d'information sur les élections et les modalités d'inscription.

¹³ Basé sur l'intervention de Carlo Luyckx, Directeur du Bureau de Liaison Bruxelles-Europe et Echevin de la Population, des Affaires Européennes et de l'Etat civil à la commune de Saint-Gilles, lors d'une conférence organisée par *Pour la Solidarité* le 02 octobre 2012 « Electeurs et candidats d'origine étrangère face aux élections ».

3. Les candidats étrangers

L'objectif de cette section est d'investiguer les intérêts pour une communauté étrangère d'avoir des représentants politiques, mais également les effets positifs que cette représentation peut entraîner pour l'ensemble de la société.

3.1. Des candidats informés et connectés

De manière générale, toute personne souhaitant se faire élire au niveau communal doit théoriquement posséder une bonne connaissance de la politique belge (différents niveaux de pouvoir, dont les responsabilités et les attributions de chaque niveau, connaître l'histoire et l'actualité politique,...). Nous l'avons vu, il semble que beaucoup d'étrangers résidant en Belgique n'en connaissent pas le système électoral. Ainsi, en plus d'une connaissance des institutions belges, la personne souhaitant être élue doit également être capable de communiquer ces éléments à sa communauté. Par exemple, savoir expliquer simplement les différences entre partis flamands et francophones, les enjeux et pouvoirs communaux, l'intérêt d'une participation à un niveau proche des gens,...

Dans un autre sens communicationnel, se faire élire suppose également de représenter un groupe d'électeurs potentiels. Ainsi, il faut savoir convaincre que l'on est capable de transmettre des revendications spécifiques, mais également se montrer très engagé sur le plan social, en étant à l'écoute des problèmes et des besoins des personnes.

Cependant, même si une personne étrangère vient à se présenter comme candidate, encore faut-il qu'elle ait le temps, le capital social et les réseaux appropriés pour effectuer cette tâche. Il est déjà arrivé qu'une personne veuille se présenter aux élections puis abandonne l'idée car elle ne se sentait pas capable d'assumer la fonction d' élu.

Ensuite, pour gagner de l' assise électoral, il semble intéressant d'être capable de s'ouvrir à d'autres communautés, afin de représenter la société belge dans son ensemble. Cela demande à la fois de l'ouverture d'esprit et une bonne capacité de coopération. Enfin, la politique belge se montrant souvent lente, la patience peut également être un atout. De plus, un bon réseau de contacts belges est loin d'être superflu.

Enfin, il est important que les personnes influentes prennent le temps d'informer les personnes de leur communauté, qu'elles puissent servir de modèle et valoriser leur expérience participative.

3.2. Des candidats funambules

Prenons un exemple concret : Corrine Torrekens, sociologue–chercheuse à l’ULB a partagé avec nous les résultats de ses recherches sur la visibilité des minorités dans l’espace public et le rôle de médiateur des élus d’origine étrangère, au travers de l’exemple de la communauté musulmane en Belgique.¹⁴

Mme Torrekens s’est concentrée dans ses recherches sur la façon dont sont gérées localement les manifestations visibles de l’Islam, au travers de l’exemple de cinq communes bruxelloises où la population musulmane est dense. Elle s’est également intéressée à la manière dont les élus musulmans ou issus de la culture musulmane appréhendent leurs origines et comment, lors des réunions du conseil communal, ils se positionnent par rapport aux affaires liées à la gestion de la diversité.

Les candidats et les élus « musulmans » (même s’ils ne sont pas pratiquants, ils sont assimilés par les autres conseillers communaux comme appartenant à la « culture musulmane ») peuvent également avoir un rôle de médiation entre les instances communales et la communauté musulmane, et participer ainsi à la gestion locale de la diversité. Ils peuvent avoir une fonction de passeurs ou de transmetteurs de demandes ou d’information. Cependant, ils sont nombreux, par exemple lors des réunions du conseil communal, à s’abstenir de prendre des positions sur des questions relatives à l’Islam par crainte d’être accusés de clientélisme.

Sans faire d’extrapolation abusive, l’on remarque des similitudes entre les candidats musulmans et les candidats européens. La question délicate de la candidature ethnique et la double position des candidats étrangers qui sont, d’une part, des candidats porte–parole de leur communauté et, d’autre part, des représentants de toute la société belge, se pose en effet avec la même intensité. Dès lors la question des origines et de son impact sur le parcours politique ne doit pas être occultée. Il semble naturel de représenter sa communauté que l’on comprend et que l’on connaît mieux que les autres élus. Mais, d’un autre côté, le candidat étranger doit constamment mettre en équilibre les intérêts de sa communauté et les missions qui lui ont été confiées par la société par le biais de sa fonction d’ élu communal.

¹⁴ Basé sur l’intervention de Corrine Torrekens – Groupe de recherche sur les Relations Ethniques, les Migrations et l’Egalité (GERME), Université Libre de Bruxelles, lors d’une conférence organisée par *Pour la Solidarité* le 02 octobre 2012 “Electeurs et candidats d’origine étrangère face aux élections”.

Cette position d'équilibriste est parfois difficile à tenir, comme nous l'ont confirmé plusieurs candidats que nous avons rencontrés¹⁵.

– **Rik Jellema, Néerlandais, candidat et conseiller communal Ecolo–Groen, Etterbeek**

Rik Jellema, lorsqu'il a participé pour la première fois aux élections communales en Belgique, s'est présenté en tant que candidat européen, et se sentait alors un peu « atypique ». Mais une fois élu, il a commencé à se sentir tout simplement Etterbeequois et c'est ainsi qu'il s'est présenté aux élections suivantes – comme un candidat belge. Il a donc souligné qu'une identité multiple permet de garder ses origines et de s'intégrer en même temps ; on peut se sentir Néerlandais et Etterbeequois, l'un n'exclut pas l'autre. Rik Jellema ne s'enferme donc pas dans sa communauté, il s'adresse à tous les Etterbeequois.

– **Myriem Amrani, candidate LB–Parti Socialiste, Saint–Gilles**

Pour sa part, Mme Amrani possède 4 nationalités : française, marocaine, algérienne et belge. Sa naturalisation belge était pour elle un outil efficace pour pouvoir participer pleinement à la vie politique et s'engager d'avantage. Elle ne souhaite pas s'enfermer dans une communauté en particulier, mais revendique tout de même ses origines. Elle se définit comme une « nouvelle Belge » et trouve important d'avoir un projet politique pour tous, mais ses origines sont peut-être en partie à la base de son action. Les débuts de son engagement étaient surtout associatifs et ont été liés à la lutte contre les discriminations et aux questions de l'insertion professionnelle, mais cette activité lui a semblé limitée et c'est ainsi qu'elle s'est tournée vers la politique. Sa campagne électorale, elle l'a faite « sur le pavé, avec ses baskets » : elle parle à ses électeurs potentiels, les écoute, et si besoin, les dirige vers des services communaux qui sont là pour résoudre les problèmes des habitants. Ne prétendant pas savoir remédier à tout, elle s'appuie sur la commune et ses services pour aider les gens.

– **Sergi Corbalan Bosch, Espagnol, candidat Ecolo–Groen, Saint–Gilles**

Ce candidat espagnol, qui commence son engagement en politique, ne veut pas se présenter en tant qu'Espagnol, car il ne souhaite pas renforcer le sentiment qu'une fois élu, « il devra plus de choses aux Espagnols qu'aux autres », pour les remercier de leur soutien. Ne voulant pas générer de clientélisme, il préfère s'appuyer sur d'autres réseaux, notamment celui des sympathisants du parti Ecolo. Pour Sergi Corbalan Bosch, ce qui compte le plus, c'est le renforcement de la démocratie et des politiques participatives ; il souhaite que les gens trouvent « chouette » de participer aux débats politiques et de voter, ce qui n'est pas

¹⁵ Basé sur les témoignages de candidats étrangers, lors d'une conférence organisée par *Pour la Solidarité* le 02 octobre 2012 "Electeurs et candidats d'origine étrangère face aux élections".

forcément le cas aujourd'hui, où une certaine méfiance et une lassitude envers la politique continuent de décourager les citoyens de la participation.

– **Katarzyna Popławska, Polonaise, candidate CDH, Etterbeek**

Mme Popławska se considère comme une candidate d'ici, car les problèmes qui la touchent, elle et son environnement, sont locaux. Elle souhaiterait avant tout un changement des structures communales. Pour mener sa campagne, elle a visité tous les commerces polonais d'Etterbeek pour essayer de convaincre ses compatriotes. La tâche était difficile car les Polonais étaient parfois très méfiants vis-à-vis des élections et soulignaient qu'ils pouvaient, certes, faire confiance à la candidate pour ces élections, mais si jamais elle trahissait leurs intérêts, ils ne lui feront plus jamais confiance. D'un autre côté, elle admet que « sans eux, elle ne peut rien faire ».

3.3. Qu'en retenir ?

Ces portraits de candidats nous informent ou nous confortent dans plusieurs de nos arguments. Si Mme Popławska joue la carte communautaire, en battant le pavé principalement auprès de ses concitoyens polonais, d'autres, comme M. Corbalan Bosch choisissent délibérément de s'en distancer, parfois via la volonté de se naturaliser, comme Mme Amrani. D'autres encore, comme M. Jellema se sont vite « adaptés » au système politique belge et ont été rapidement assimilés comme belges, peut-être grâce à la proximité géographique et linguistique des Pays-Bas.

« Quand l'élu est issu d'un groupe, sa situation même d'élu peut le poser en tant que représentant de son groupe et il doit se positionner par rapport au pouvoir avec lequel il négocie, il est l'interlocuteur. Il peut alors se retrouver lui-même acculturé par le groupe dominant et changer son discours et son approche, ainsi il s'éloigne petit à petit de son groupe. Les élus acquièrent un discours afin d'être légitimés par le pouvoir dominant et de ce fait perdent leur légitimité auprès du groupe dont ils sont issus. (D'un autre côté), leur présence dans ces instances et institutions est un apport positif en termes de connaissances sur la population d'origine étrangère. Elle permet une approche plus adéquate de ses problèmes. Ces élus sont porteurs de compétences nouvelles, des compétences interculturelles. Plus précisément, les compétences interculturelles sont, dans le cas présent, des aptitudes à comprendre, entendre et retransmettre sous une forme « audible » par l'autre interlocuteur des informations, sensibilités, valeurs. »¹⁶

¹⁶ LAMBERT, S., « 'Elus d'origine étrangère' et vie associative : quelles ressources pour la démocratie en Belgique francophone ? », in J. GATUGU, S. AMORANITIS et A. MANÇO (éds), *La vie associative des*

4. Conclusion

Les citoyens européens tendent de plus en plus à s'établir dans un autre Etat membre que le leur. En conséquence, la population des pays européens croît en diversité. Comme souligné par Viviane Reading, Vice-présidente de la Commission européenne en charge de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté, selon les estimations de 2008, près de 11,3 millions de citoyens européens vivent dans un autre Etat membre que leur pays d'origine. Mais, nous l'avons vu, en termes de mobilisation, le manque d'information est l'un des principaux obstacles. Pourtant, une participation active est un garant important du respect des droits fondamentaux et permet de lutter contre les stéréotypes et les discriminations, notamment vis-à-vis des femmes. L'Eurobaromètre de 2010 montrait que moins d'un tiers des Européens considéraient être suffisamment informés sur leurs droits.¹⁷

Dans le cas de la Belgique, nous avons vu que les électeurs européens participent peu à la vie politique belge. La langue est souvent citée comme étant l'un des principaux obstacles à la participation, tant à la vie politique locale qu'européenne. Mais il est également souligné que les droits, enjeux et possibilités de participation des personnes étrangères sont encore trop peu promus et connus en Belgique.

A ce point, il semble important de rappeler que les communautés étrangères sont loin d'être homogènes, car elles résultent de plusieurs vagues d'immigration et sont constituées de différents groupes socioculturels, qui ne se mélangent pas forcément. Souvent, les motivations de la migration (et donc les préoccupations premières des personnes) sont d'abord économiques avant d'être politiques. L'histoire du pays d'origine, *a fortiori* pour les ressortissants de l'Europe centrale et de l'Est, entraîne une certaine méfiance vis-à-vis du politique. Les acteurs associatifs et politiques se mobilisent (certains plus fortement que d'autres) pour faire en sorte de déminer cette méfiance et que l'information parvienne à ceux qui en ont le plus besoin. Le travail est encore long mais insistons sur le fait que ce processus communicationnel va forcément dans les deux sens : les communautés étrangères doivent également se mobiliser pour entendre et faire entendre leurs voix.

migrants: quelles (re)connaissances? Réponses européennes et canadiennes, Paris, L'Harmattan, coll. Compétences interculturelles, 2004, pp. 135-154.

¹⁷ Flash Eurobarometer 294 'EU Citizenship', March 2010.

Néanmoins, des candidats étrangers émergent, mais doivent bien souvent jouer un rôle de funambule, oscillant entre la représentation de leur communauté (au risque d'être taxé de communautariste) et la représentation de la société belge dans son ensemble. Leur participation doit cependant être encouragée car ils constituent souvent des « passeurs » de culture qui permettent d'appréhender avec davantage de finesse la diversité qui compose notre société.

2013 sera l'Année européenne des Citoyens, célébrant l'établissement de la citoyenneté européenne par le Traité de Maastricht. Bien entendu, la participation citoyenne ne peut être réduite à la participation électorale, mais il s'agit déjà d'un bon début.